Flash actu
LE BULLETIN D'INFORMATION DU GROUPE AIR FRANCE

Numéro 1706 - 19/04/2012

LANCEMENT DU PROCESSUS DE NEGOCIATION EN VUE DE REDEFINIR UN NOUVEAU CADRE CONVENTIONNEL

Conformément à la méthode retenue dans les accords de cadrage et de méthodologie signés en mars dernier par la majorité des organisations syndicales représentatives, la direction a lancé avec les partenaires sociaux le processus de négociation en vue de redéfinir le cadre conventionnel pour l'ensemble des catégories de personnel.

L'amélioration de l'efficacité économique, 20 % à l'horizon 2014 par rapport au résultat 2011, est recherchée sur tout le périmètre de l'entreprise afin de restaurer durablement la rentabilité de nos lignes. Cette amélioration de l'efficacité économique passe notamment par la maîtrise de l'évolution de la masse salariale et l'amélioration de la productivité.

Les réunions de lancement ont été l'occasion de rappeler ces enjeux, de présenter le calendrier des réunions de négociation qui se déroulent à un rythme de plusieurs par semaine depuis avril et ce jusque fin juin, et la structuration de ces négociations en différents lots.

Ainsi, pour le Personnel au Sol, les dispositions directement concernées par la renégociation sont regroupées en quatre lots thématiques distincts :

- temps de travail et congés ;
- rémunération et carrière ;
- dispositions propres aux personnels affectés à l'étranger ;
- Classification des emplois, mobilité et mutations. Une première réunion s'est tenue le 16 avril sur la simplification de la classification des emplois (projet "Passerelle").

Pour le Personnel Navigant, les principaux thèmes traités sont les suivants :

- règles d'utilisation (moyen-courrier, long-courrier) ;
- rémunération ;
- carrière ;

- produit (moyen-courrier, long-courrier).

Cette démarche de dialogue social s'inscrit en parallèle de la construction du plan d'action Transform 2015, conformément à la présentation faite par le président Alexandre de Juniac le 29 mars 2012 en Comité Central d'Entreprise et le 30 mars à l'encadrement de l'entreprise.

DOCUMENT RESERVE AUX MEMBRES DU GROUPE AIR FRANCE. TOUTE REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, INTERDITE.